

Note aux familles et aux résidents des maisons de repos du CPAS d'Uccle
RAPPEL des mesures – COVID-19 et mise en place du Covid Safe Ticket

Chère Madame, Cher Monsieur,

Comme vous le savez, la région bruxelloise a décidé d'imposer la présentation d'un **Covid Safe Ticket (CST)**, dès l'âge de 12 ans, pour toute visite dans les maisons de repos de son territoire. Dès ce vendredi 15/10/21, nous vous demandons de présenter votre pass sanitaire ainsi qu'une pièce d'identité au personnel de l'établissement qui vous le demandera, lors de chaque visite.

Afin de permettre la mise en place de cette mesure, l'accès aux bâtiments se fait uniquement par :

- La porte d'entrée principale pour le Domaine du Neckersgat
- La porte « ambulance » pour le Home Brugmann (via le parking)

Nous vous demandons également de vous présenter systématiquement au bureau d'accueil ou de suivre les instructions du personnel qui répondra à l'ouvre-porte.

Après vérification de votre CST et de votre identité, un badge vous permettant de vous rendre auprès de votre proche vous sera remis.

Pour information :

QR code « vert » + identité OK • Accès autorisé	QR code « rouge » + identité OK • Accès non-autorisé
QR code « vert » + identité NOK • Accès non-autorisé	QR code « rouge » + identité NOK • Accès non-autorisé

La présentation d'un CST ne dispense pas du respect des autres règles sanitaires en vigueur. La pratique de l'hygiène des mains reste obligatoire à l'entrée et à la sortie de l'établissement.

Le port du masque (si possible chirurgical) reste obligatoire pendant toute la présence de tout visiteur à l'intérieur de la résidence.

DOMAINE DU NECKERSGAT | NECKERSGAT DOMEIN

36 Avenue Achille Reisdorfflaan | B-1180 Uccle - Ukkel
Tel +32(0)2 370 80 11 | Fax +32(0)2 370 80 40 | domaine.neckersgat@cpasuccle.be

HOME BRUGMANN | BRUGMANN RUSTHUIS

3 Rue Egide Van Ophemstraat | B-1180 Uccle-Ukkel
Tel +32(0)2 370 62 00 | Fax +32(0)2 370 62 25 | home.brugmann@cpasuccle.be
www.cpasuccle.brussels | www.ocmwukkel.brussels



Nos maisons de repos restent préservées du coronavirus pour le moment et nous devons maintenir nos efforts pour continuer sur cette voie. Nous vous rappelons que le respect des mesures sanitaires en vigueur limite la propagation du coronavirus et garantit la plus grande liberté possible pour nos résidents, vu les contraintes sanitaires actuelles. Il est donc capital que nous continuions à œuvrer tous ensemble au bien-être de l'ensemble de la collectivité.

Les **modalités de visite** restent inchangées. Elles ont lieu de préférence en plein air ou dans d'autres espaces communs de l'institution (maximum 2 visiteurs simultanément par résident + éventuellement un ou deux enfants) sans dépasser le nombre maximum de personnes ayant accès à ces espaces communs. Les heures de visites sont autorisées entre 11H00 et 20H00. Il est évident que les résidents sont prioritaires pour l'utilisation de ces espaces et que s'ils sont complets, les visiteurs sont invités à céder leur place et à faire la visite à l'extérieur ou en chambre. Nous vous rappelons également que les visites aux autres résidents ne sont pas permises et, dans la mesure du possible, les visiteurs ne croisent pas d'autres visiteurs.

Des **contacts physiques étroits** (câlins, se donner la main, etc.) sont permis entre le résident et maximum deux de ses visiteurs (fixes), et avec port du masque, tout en rappelant le risque éventuel de contagiosité, y compris si les personnes ont été vaccinées.

Les possibilités de visite peuvent différer selon l'état de santé du résident et le stade de l'épidémie au sein de l'institution.

Nous vous remercions de respecter strictement les consignes qui sont données par le personnel de nos deux maisons de repos. Il en va de la sécurité et du bien-être de chacun.

En ce qui concerne le **Covid Safe Ticket de nos résidents**, nous avons introduit une demande collective pour l'ensemble de nos habitants. Dès réception du document, une copie sera remise à chacun et une copie sera conservée dans le dossier de soins en cas d'éventuelle hospitalisation. Le délai annoncé pour la transmission des documents par IRISCARE est de 3 à 5 jours ouvrables. Vous pouvez cependant réaliser les démarches de votre côté via le Call Center au 02/214.19.19.

Enfin, nous avons reçu la confirmation qu'une nouvelle dose du vaccin pourra être administrée aux résidents qui ont déjà bénéficié d'un schéma de **vaccination** complète. Cette nouvelle dose sera administrée dans nos maisons de repos entre le 22 et le 29/10/21.

Nous restons à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire et continuons à tout mettre en œuvre pour assurer le bien-être de chacun.

Noémie Houbrechts
Directrice



Esmeralda Miguez
Directrice